

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 FEVRIER 2020

**PRESENTS :** BONNET A. CHAMPAIN M. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARRIER D. CHARBONNEAU F. BOURASSEAU C. BAUCHET S. BOUSSEAU V. BONNERY PY. COUTAUD N. BOUTIN P. DIEUMEGARD C. DAUGER F. GOURAUD C. GABORIEAU JB. GUERIN M. MOREAU M. LEROUX MM.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur BAUCHET Sébastien.

## VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2019 ET AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

Les comptes administratifs et de gestion de l'année 2019 (\*) ont été présentés au Conseil qui les a validés, en autorisant le report des résultats 2019 ou leur affectation aux dépenses d'investissement des budgets primitifs 2020 qui seront soumis au vote du Conseil lors de la réunion du mardi 10 Mars prochain. Ils sont repris de manière synthétique dans les tableaux ci-dessous.

(\*) pour les budgets de la Commune, des aménagements commerciaux, du service Assainissement, du CCAS-Foyer Soleil, de la réserve foncière de Sainte Anne, du lotissement des Ecotais, tranches n° 2 & 3.

### COMMUNE

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
<b>Dépenses :</b>	<b>1075 013,86 €</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>1 092 773,80 €</b>
<b>Recettes :</b>	<b>1811 433,06 €</b>	<b>Recettes :</b>	<b>915 374,15 €</b>
⇒ Résultat 2019 :	736 419,20 €	⇒ Résultat 2019 :	-177 399,65 €
⇒ Résultat 2018 :	0,00 €	⇒ Résultat 2018 :	- 427 093,84 €
⇒ Résultat cumulé :	736 419,20 €	⇒ Résultat cumulé :	- 604 493,49 €
		⇒ Dépenses restant à reporter sur 2020 :	1 928 200,00 €
		⇒ Recettes restant à encaisser sur 2020 :	473 800,00 €
<b>à affecter en totalité au financement des dépenses d'investissement du budget primitif 2020.</b>			

## ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses :	177 874,39 €	Dépenses :	147 057,80 €
Recettes :	182 477,77 €	Recettes :	685 717,61 €
⇒ Résultat 2019 :	4 603,38 €	⇒ Résultat 2019 :	538 659,81 €
⇒ Résultat 2018 :		⇒ Résultat 2018 :	31 414,38 €
⇒ Résultat cumulé :	4 603,38 €	⇒ Résultat cumulé :	569 801,19 €
		⇒ Dépenses restant à reporter sur 2020 :	517 500,00 €
		⇒ Recettes restant à encaisser sur 2020 :	0,00 €
<p>à affecter en totalité au financement des dépenses d'investissement du budget primitif 2020.</p>			

## AMENAGEMENTS COMMERCIAUX

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses :	6 105,34 €	Dépenses :	159 271,71 €
Recettes :	20 277,25 €	Recettes :	95 255,90 €
⇒ Résultat 2019 :	14 171,91 €	⇒ Résultat 2019 :	-64 015,81 €
⇒ Résultat 2018 :	0,00 €	⇒ Résultat 2018 :	22 427,26 €
⇒ Résultat cumulé :	14 171,91 €	⇒ Résultat cumulé :	-41 588,55 €
		⇒ Dépenses restant à reporter sur 2020 :	752,00 €
		⇒ Recettes restant à encaisser sur 2020 :	30 000,00 €
<p>à affecter en totalité au financement des dépenses d'investissement du budget primitif 2020.</p>			

## CCAS

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses :	58 129,38 €	Dépenses :	0,00 €
Recettes :	61 448,00 €	Recettes :	795,87 €
⇒ Résultat 2019 :	3 318,62 €	⇒ Résultat 2019 :	795,87 €
⇒ Résultat 2018 :	59 850,39 €	⇒ Résultat 2018 :	2 228,62 €
⇒ Résultat cumulé :	63 169,01 €	⇒ Résultat cumulé :	3 024,49 €
		⇒ Dépenses restant à reporter sur 2020 :	0,00 €
		⇒ Recettes restant à encaisser sur 2020 :	0,00 €
<p>à reporter en section de fonctionnement du budget primitif 2020.</p>			

## RESERVE FONCIERE DE SAINTE ANNE

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses :	71 330,45 €	Dépenses :	71 330,45 €
Recettes :	71 330,45 €	Recettes :	71 330,45 €
⇒ Résultat 2019 :	0,00 €	⇒ Résultat 2019 :	0,00 €
⇒ Résultat 2018 :	44 040,38 €	⇒ Résultat 2018 :	-71 330,45 €
⇒ Résultat cumulé :	44 040,38 €	⇒ Résultat cumulé :	-71 330,45 €
		⇒ Dépenses restant à reporter sur 2020 :	0,00 €
		⇒ Recettes restant à encaisser sur 2020 :	0,00 €
à reporter en section d'exploitation du budget primitif 2020.			

## ZH DES ECOTAIS 2

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses :	232 066,43 €	Dépenses :	0,00 €
Recettes :	31 039,98 €	Recettes :	92 280,17 €
⇒ Résultat 2019 :	-201 026,45 €	⇒ Résultat 2019 :	92 280,17 €
⇒ Résultat 2018 :	201 026,45 €	⇒ Résultat 2018 :	-92 280,17 €
⇒ Résultat cumulé :	0,00 €	⇒ Résultat cumulé :	0,00 €
		⇒ Dépenses restant à reporter sur 2020 :	0,00 €
		⇒ Recettes restant à encaisser sur 2020 :	0,00 €

## ZH DES ECOTAIS 3

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses :	25 340,00 €	Dépenses :	25 340,00 €
Recettes :	25 340,00 €	Recettes :	0,00 €
⇒ Résultat 2019 :	0,00 €	⇒ Résultat 2019 :	-25 340,00 €
⇒ Résultat 2018 :	-1 926,48 €	⇒ Résultat 2018 :	0,00 €
⇒ Résultat cumulé :	-1926,48 €	⇒ Résultat cumulé :	-25 340,00 €
		⇒ Dépenses restant à reporter sur 2020 :	0,00 €
		⇒ Recettes restant à encaisser sur 2020 :	0,00 €
à reporter en section d'exploitation du budget primitif 2020.			

# BILAN 2019 – LISTE DES CESSIONS-ACQUISITIONS IMMOBILIERES

La Loi impose aux Communes d'annexer aux comptes administratifs et de gestion 2019 proposés au vote du Conseil, le bilan des acquisitions et cessions immobilières de la même année (tous budgets). Cette liste figurant en annexe a donc été présentée à l'assemblée, qui en a pris connaissance.

## MONTANT DES LOYERS DES LOGEMENTS-LOCAUX COMMUNAUX POUR 2020-2021

Les loyers mensuels des logements ou locaux communaux gérés par la Commune et le CCAS pour 2020-2021, ont été fixés comme suite par le Conseil Municipal :

- **Logement du 1, rue de la Poste** : **385 euros par mois**  
*(depuis le 1/10/2020)*
- **Locaux du 3, rue de la Poste** : **740 euros par mois (montant fixé à l'origine pour le contrat enfance jeunesse)**  
*(depuis le 1/5/2020)*
- **T1 du Foyer Soleil (6)** : **244 euros par mois**  
*(depuis le 1/7/2020)*
- **T1 bis du Foyer Soleil (11)** : **303 euros par mois**  
*(depuis le 1/7/2020)*
- **Garages du Foyer Soleil (5)** : **20 euros par mois**  
*(depuis le 1/7/2020)*
- **Participation Entretien du Foyer Soleil** : **22 euros par mois**  
*(depuis le 1/7/2020)*
- **Locaux du 8 bis rue de Clisson** : **le loyer mensuel fixé l'an passé à 741,97 euros, pour trois professionnelles de santé (charges comprises), sera révisé automatiquement sur la base de l'évolution de l'indice de référence indiqué dans les contrats de location (+ 0,75 %), ce qui donne 746,49 euros par mois.**  
*(à partir du 1<sup>er</sup> Avril 2020)*
- **Boulangerie** : **le loyer mensuel fixé en 2019 à 819,28 euros ht, a été révisé automatiquement sur la base de l'évolution de l'indice de référence indiqué dans le contrat de location (+ 1,90 %), ce qui donne 834,81 euros ht par mois.**  
*(à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2019)*
- **Restaurant** : **le loyer mensuel fixé en 2019 à 870,49 euros ht, a été révisé automatiquement sur la base de l'évolution de l'indice de référence indiqué dans le contrat de location (+ 1,90 %), ce qui donne 886,98 euros ht par mois.**  
*(à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2020)*

## **CC TMR : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAUX ET MOBILIER JEUNESSE**

Pour faire suite au conseil communautaire du 16 décembre dernier, et en continuité du transfert de compétence effectué à partir de 2019 pour le domaine de la Jeunesse, le Conseil a, à la demande de la Communauté de Communes, pris une délibération autorisant la signature d'une convention concernant la régularisation avec chaque Commune, de la mise à disposition à titre gratuit des locaux et biens mobiliers nécessaires à l'exercice de ladite compétence, liée à l'étude, la création et la gestion des services d'animation auprès des jeunes de 11 à 17 ans. Cette convention concernera les futurs locaux (et le mobilier associé) en construction au stade municipal. Les frais liés à l'entretien des locaux (/ ménage ...) qui sont normalement à la charge de l'intercommunalité, étant actuellement en premier lieu couverts par la Commune, feront l'objet d'une refacturation annuelle, dans le cadre de la convention déjà signée entre les deux collectivités pour les heures réalisées par le service technique, notamment pour l'entretien des espaces verts de la résidence Oxalis, et des terrains non encore vendus en zone artisanale de Sainte Anne.

## **EPTB DE LA SEVRE NANTAISE – PROROGATION POUR 2020 DE LA CONVENTION DE GESTION DES ESPACES COMMUNAUX – SECTEUR DE LA BULTIERE**

La Commune avait signé en Mars 2014 avec le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes (aujourd'hui disparu, et remplacé par l'Etablissement Public Territorial du Bassin – EPTB - de la Sèvre Nantaise) une convention relative à la gestion des espaces communaux (14 147 m<sup>2</sup> - 1 parcelle - pour la BOISSIERE) situés en périphérie du barrage de la Bultière. Cette convention qui abordait plusieurs sujets (qui seront exposés pendant la réunion), et notamment le financement des charges d'entretien par le Syndicat, est aujourd'hui caduque, et l'EPTB demande dans l'urgence, le temps qu'une autre convention soit établie pour les prochaines années, que le Conseil Municipal autorise sa prorogation sur l'année 2020.

## **POINT NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE DELIBERATION**

## **PRESENTATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE REALISEE PAR L'ASCLV – REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

La Commune a confié fin 2019 à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV) la réalisation d'une étude de faisabilité de la réhabilitation de la salle polyvalente. Celle-ci qui avait été présentée une première fois au bureau municipal le 28 Janvier dernier, par Monsieur David GIRAUDEAU, chargé de mission à l'ASCLV, l'a également été lors de la réunion au Conseil, à ce stade, à titre d'information. Elle porte plus précisément sur :

- la rénovation énergétique du bâtiment, sur la base de l'évaluation énergétique établie par le SYDEV (isolation, menuiseries, chauffage, ventilation ...),
- la mise aux normes électriques suivant rapport de vérification de SOCOTEC.
- la mise aux normes gaz suivant rapport de vérification de SOCOTEC.
- la mise aux normes sécurité incendie (détection incendie des combles de la partie grande salle car charpente métallique non apparente, ... )
- la mise aux normes accessibilité des personnes suivant rapport APAVE.
- la rénovation esthétique (sols, murs et plafonds ) de l'ensemble des locaux ( *sauf loges à l'étage, partiellement grande salle & sanitaires intérieurs*).
- la réfection de la couverture fibro amiantée existante y compris remplacement des ouvrages d'évacuation EP, chéneaux, noues ...,
- la réfection des sanitaires extérieurs avec mise aux normes ...,
- la réfection partielle de la zone Bar (cps réserve bar ) & Office Traiteur,
- la création d'un local poubelles, local technique, placard ménage,
- la création d'un parvis extérieur avec pergola donnant sur le parc.

Sur un plan financier, l'ensemble des travaux évoqués ci-avant sont évalués à 650 185 euros ht, si on intègre une partie optionnelle (remplacement de la charpente métallique par une charpente bois, diminution de la hauteur des pignons (zone grande salle / office / scène)) quant à elle estimée à 69 768 euros ht.

**COMMUNE DE LA BOISSIERE DE MONTAIGU (VENDEE)  
BILAN 2019 DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES**

**Budget Zone d'habitations des Ecotais 2**

**CESSIONS**

<b>Objet</b>	<b>Acheteur</b>	<b>Date encaissement</b>	<b>Prix de vente ht</b>
Vente du lot n° 6 par la Commune - ZH des Ecotais 2 (681 m2)	Monsieur GODET Alexandre & Madame HERAUD Mélanie	14/02/2019	31 039,98 euros
<b>SOUS-TOTAL CESSIONS ZH DES ECOTAIS 2</b>			<b>31 039,98 euros</b>
<b>TOTAL GENERAL DES ACQUISITIONS</b>			<b>0 euros</b>
<b>TOTAL GENERAL DES CESSIONS</b>			<b>31 039,98 euros</b>

A la Boissière de Montaigu, le 31 Décembre 2019.

**Le Maire : Anthony BONNET**

